

GROUPE DE SUBDIVISIONS DES LANDES
Zone artisanale de la Téoulère
40280 - ST-PIERRE-DU-MONT
tél. : 05.58.05.76.20 - fax : 05.58.05.76.27

ST-PIERRE-DU-MONT, le 03 juillet 2007

Subdivision Landes 1

Affaire suivie par Melle Lahille
Mél : helene.lahille@industrie.gouv.fr

N/Réf : HL/NN/IC40/D0 /2007
GIDIC : 052. 1648
Fiche n° 1648-520013-1-1

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Société DARBO S.A.S.

Commune de LINXE

<p>RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES Report d'autorisation du pilote PGI</p>

Par demande du 19 juin 2007, Monsieur Luis COUTINHO, agissant en sa qualité de Directeur Général de la Société DARBO S.A.S., dont le siège social est situé 1089, Route de la Lande 40260 LINXE, sollicite le report de l'autorisation d'exploiter un pilote industriel de gazéification de déchets industriels carbonés à la même adresse.

La Société WEYERHAEUSER DARBO S.A.S. a obtenu par arrêté préfectoral en date du 1^{er} février 2006, l'autorisation d'exploiter pendant une durée de 6 mois une installation pilote destinée à réaliser des essais de traitement de déchets industriels carbonés par gazéification – pyrolyse – inertage (PGI). L'objectif de ces essais est de vérifier les possibilités et les modalités de production à partir de déchets carbonés d'origine industrielle d'un gaz combustible comparable au gaz de ville qui pourrait par la suite être utilisé dans des établissements à des fins industrielles. Une première demande de report de date a été accordée le 19 mai 2006 par arrêté préfectoral complémentaire. Les essais devaient être effectués à partir du 5 juin 2006.

L'exploitant indique le projet PGI n'a pas pu être exploité à cause du délai d'aboutissement des démarches entreprises pour les différents contractants et partenaires du dossier, notamment :

- le contrat d'aide à l'innovation attribuée par OSEO signé le 19 octobre 2006,
- l'exécution des premières phases du projet VADEC OUEST animé par l'Ecole des Mines et l'Institut Catholique des Arts et Métiers de Nantes,

ainsi que par la définition de l'emprise du prochain foyer biomasse de l'usine DARBO.

L'exploitant sollicite donc un nouveau report de date pour cette autorisation temporaire.

Etant donné que l'exploitant indique que les déchets constitutifs des charges d'essais ne comprennent plus que des déchets banals dont notamment les plastiques composites et les RBA (Résidus de Broyage Automobile) préalablement sélectionnés et conditionnés par l'ICAM de Nantes, et d'autre part que le programme d'essais débutera fin août pour se terminer fin novembre 2007 (démantèlement de l'installation début décembre), nous émettons pour notre part un AVIS FAVORABLE à la demande de report de l'autorisation temporaire pour une durée de six mois, les conditions d'exploitation restant celles

de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 1^{er} février 2006 et sollicitons l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques sur ce projet.

L'ingénieur subdivisionnaire,
signé

H. LAHILLE